

31 mars 2009

09.350

Question Caroline Gueissaz

Service de l'économie

304 000 – l'erreur de calcul de 20% sur la charge de la caisse de pensions (expliquée au chapitre 4.5.1.4 du rapport de la commission de gestion et des finances) a-t-elle été corrigée au budget 2009?

330 010 – la perte sur débiteurs de 31.000 francs est à imputer pour 10.000 francs à l'Observatoire... quelle est l'origine des 20.000 francs restants?